



Association des Assistants Familiaux
et des Familles d'Accueil de la Haute Garonne



Toulouse, le 16 Février 2026,

Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Monsieur Le Directeur Général des Services,
Madame la Directrice Générale Déléguée TASP,
Madame la Directrice de la DEF

Le Syndicat FOCD31 et l'Association AAFFA31 souhaitent vous interroger, Monsieur le Président, sur les dysfonctionnements que rencontrent depuis plusieurs mois les assistants familiaux salariés contractuels de votre collectivité et faisant partie intégrante d'une équipe éducative qui accompagne l'enfant confié.

Ces dysfonctionnements, qui perdurent, mettent en difficulté nos collègues au quotidien :

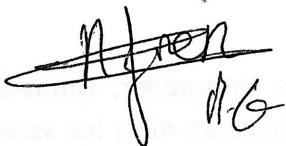
- Depuis l'été 2025, les assistants familiaux sont obligés de prendre 14 jours de congés annuels entre le 1 juin et le 30 septembre mais certains professionnels se retrouvent dans l'impossibilité de le faire en raison du manque de relais. Les assistants familiaux se retrouvent avec un solde de congés annuels non pris habituellement payés le mois de février de l'année suivante. Cette année, il semblerait que ce soit payé en avril 2026 mais aucune communication n'a été faite dans ce sens ;
- Certains frais professionnels tels les bons de prise en charge non établis (crèche, CLAE), frais de santé, frais kilométriques, engagés dans le cadre des prises en charge des enfants, sont en attente de paiement depuis Juin 2025 (montant pouvant s'élever à plus de 3000€ pour certains d'entre eux) ;
- L'allocation argent de poche et frais de vêtue destinés aux enfants accueillis sont attribués sans visibilité sur les conditions d'octroi.
- La loi Taquet prévoit le versement d'une indemnité d'attente s'élevant à hauteur de 80% du salaire pour les assistants familiaux n'accueillant pas/plus d'enfant. Plusieurs assistants familiaux ne perçoivent pas cette indemnité sans pour autant avoir reçu une décision motivée de l'administration. Certains se trouvent même sous la pression de l'obligation de signature d'un avenant à leur contrat de travail.

Monsieur le Président, le Syndicat FOCD31 et l'Association AAFFA31 constatent un manque de communication sur des décisions et prises de position de la collectivité absolument pas claires pour nos collègues, mises devant le fait accompli sans explication.

AAFFA31 ET FOCD31 comptent sur vous pour régulariser au plus vite ces situations, qui sont en attente depuis plusieurs mois.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Monsieur le Directeur Général des services, Madame la Directrice Générale Déléguée TASP, Madame la Directrice de la DEF l'expression de notre considération distinguée.

P/Le syndicat FO CD31
Secrétaire Générale
Magali Giner



Pour l'AAFFA31
La Présidente
Nathalie Guiard


N.G.